AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0793
FR0000075988-FS0368

10 juin 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HI-MEDIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juin 2015, M. Benjamin Jayet a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 juin 2015, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée BJ Invest qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HI-MEDIA et détenir directement et indirectement, 3 502 508 actions HI-MEDIA représentant autant de droits de vote, soit 7,89% du capital et 7,36% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
BJ Invest	3 142 715	7,08	3 142 715	6,60
Benjamin Jayet	359 793	0,81	359 793	0,76
Total	**3 502 508**	**7,89**	**3 502 508**	**7,36**

À cette occasion, la société BJ Invest a déclaré avoir franchi en hausse les mêmes seuils.

Ces franchissements de seuils résultent d'une acquisition d'actions HI-MEDIA sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 44 393 381 actions représentant 47 611 347 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.